

MAIRIE DE RICHEMONT
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 AOUT 2020

Président : Monsieur QUEUNIEZ Jean-Luc, Maire

Membres Présents : M. SCHMELTER – Mme POESY – M. DAUBER – Mme TERKI-FEKIER – M. SCHMIDT – M. VELLE – Mme MARIAGE – Mme MONIER – M. MATHIS – M. DE OLIVEIRA – Mme ZANNINO – M. PARIS – M. NARDIN – Mme STEGNER – Mme VERCELLINO

Excusés :
Mme LEXA
Mme FRIGERIO
M. FRIDRICK (procuration M. SCHMELTER)

Convocation faite le 20 août 2020
Secrétaire de séance : M. SCHMIDT Valentin



ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} JUILLET 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2020 qui a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2020.

- ♦ -

47/2020 : ALIENATION DE TERRAINS A LA SCI POLE SANTE RICHEMONT (ANNULE LA DELIBERATION N° 4/2020)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PRONONCE la désaffectation, des parcelles cadastrées section 29 n° 465/26 d'une superficie de 2 ares 24 centiares et n° 467/79 d'une superficie de 19 centiares.

PRONONCE le déclassement du domaine public des parcelles ci-dessus désaffectées.

PRONONCE le reclassement de ces parcelles dans le domaine privé de la Commune.

ACCEPTÉ l'aliénation à la SCI POLE SANTE RICHEMONT de ces terrains sis section 29 n° 465/26, d'une contenance de 2 are 24 centiares et n° 467/79 d'une superficie de 19 centiares.

FIXE un prix de vente de 60.00 € le m², soit pour la parcelle n° 465/26, la somme de 13 440.00 € et pour la parcelle n° 467/79, la somme de 1 140.00 €, étant précisé que l'ensemble des frais se rapportant à cette aliénation (division cadastrale, acte notarié, ...) sera à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE la SCP BESTIEN, GANGLOFF et GALY de FLORANGE pour établir l'acte notarié.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette aliénation et à signer toutes les pièces du dossier, y compris l'acte notarié.

- ♦ -

48/2020 : ALIENATION DE TERRAINS SITUES EN ZONE Nj DU PLU

Après délibération, le Conseil Municipal, par 1 abstention (*M. DE OLIVEIRA*) et 16 voix pour,

DECIDE de céder les parcelles sises, section 12 n° 474/34 et 475/34 aux personnes ci-dessous désignées :

Acquéreurs	Section	Parcelle	Superficie en are
M. KOBOLD Jean-Charles	12	474/34	1.87
M. NAO Denis	12	475/34	1.87
TOTAL			3.74

FIXE le prix de ces aliénations à 3,00 € le m².

DIT que les frais se rapportant à ces aliénations seront à la charge des acquéreurs.

DESIGNE la SCP BESTIEN, GANGLOFF et GALY de FLORANGE pour établir les actes notariés.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences et à signer toutes les pièces nécessaires pour aboutir à ces aliénations, y compris les actes notariés.

- ♦ -

49/2020 : PROJETS DE MODIFICATIONS N° 1 et N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'AMNEVILLE ET DE L'ANNEXE DE MALANCOURT-LA-MONTAGNE

• **AVIS**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE

aux projets des modifications n° 1 et n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'AMNEVILLE et de l'annexe de MALANCOURT-LA-MONTAGNE.

- ♦ -

50/2020 : ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION DES AGENTS PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DE COVID-19

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer la prime exceptionnelle « Etat d'urgence covid-19 » selon les modalités définies ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à fixer par arrêté individuel les bénéficiaires, le montant alloué et les modalités de versement dans le respect des principes suivants :

- *Modalités de travail,*
 - *Exposition au risque,*
- dans la limite de 400.00 € par agent.

DECIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.
DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2020.

- ♦ -

51/2020 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE
✓ **CONVENTION AVEC RIVES DE MOSELLE ET LA COMMUNE DE MAIZIERES-LES-METZ**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la Commune de RICHEMONT au groupement de commande coordonné par la Communauté de Communes « Rives de Moselle », pour la fourniture et l'acheminement d'électricité.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commande.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité.

AUTORISE le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, issus du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et pour le compte des membres du groupement, et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

PRECISE que les dépenses inhérentes à la fourniture et l'acheminement d'électricité seront inscrites au budget.

- ♦ -

52/2020 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE VERIFICATIONS PERIODIQUES
REGLEMENTAIRES

✓ **CONVENTION AVEC RIVES DE MOSELLE ET LA COMMUNE D'AY-SUR-MOSELLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la Commune de RICHEMONT au groupement de commande coordonné par la Communauté de Communes « Rives de Moselle », pour l'acquisition de prestations de vérifications périodiques réglementaires.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commande.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition de prestations de vérifications périodiques réglementaires.

AUTORISE le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commande pour l'acquisition de prestations de vérifications périodiques réglementaires et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

M. DAUBER Bernard	20, route Nationale
M. FRIDRICK Louis	33, Grand'rue
Mme ZANNINO Gisèle	25, rue de Bévange
M. PARIS Christophe	37, route de Boussange
M. NARDIN Christophe	28, rue de Bévange
Mme POESY Astride	21, boucle du Weiher
M. LEVAUX Auguste	Ferme du Bois de Vuidencel MARANGE-SILVANGE (Moselle)
M. PEROZENI Jean-Marie	17, rue Saint Jacques
M. DURANDET Alain	7, boucle du Weiher
M. POESY Eric	21, boucle du Weiher
Mme DURANDET Josiane	1, rue des Vignes
M. SCHMIDT André	23, Grand'rue
M. VERBENA Jean-Guy	17, rue des Fleurs
M. CUZZOCREA Salvatore	Pavillon C, impasse de la Gare

- En qualité de suppléants :

M. VELLE André	4, place de l'Eglise
Mme TERKI-FEKIER Fatima	42, rue de Bévange
M. MATHIS Philippe	26, route Nationale
Mme LEXA Mireille	24 B, rue de Bévange
Mme FRIGERIO Christel	37, rue Saint Jacques
Mme STEGNER Christel	28 A, Grand'rue
M. SCHMIDT Valentin	Ferme de Pépinville
Mme VERCELLINO Aurélie	3, Grand'rue
M. TOUBA Michaël	38, rue de l'Eglise – 57935 LUTTANGE
M. LEXA Jean-Christophe	24 B, rue de Bévange
M. HAZEMANN Alain	2 Bis, rue de Bévange
Mme REMY-MICHEL Dominique	3, rue du Gritte
Mme LIEDECKE Marie-Josée	28, rue du Bois
M. MASCI Joseph	31 bis, rue Saint Jacques
M. MASSON Frédéric	7, rue du Stade
M. HELMSTETTER Didier	37, rue Saint Jacques

- ♦ -

58/2020 : MODIFICATION DU REGLEMENT DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement modifié du columbarium et du jardin du souvenir tel que proposé.

- ♦ -

59/2020 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la proposition de M. le Maire de conclure, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique, 2 contrats d'apprentissage pour la préparation d'un CAP de jardinier paysagiste, au service espaces verts.

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- ♦ -

60/2020 : CONCOURS DE LOGO

Après délibération, le Conseil Municipal, par 2 abstentions (*Mme TERKI-FEKIER, M. NARDIN*), 2 voix contre (*M. SCHMELTER, M. FRIDRICK*) et 13 voix pour,

DECIDE d'organiser un concours de logo.

APPROUVE le règlement du concours tel que proposé.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- ♦ -

61/2020 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

CONSIDERANT l'obligation d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE des décisions prises et qui sont les suivantes :

Les devis suivants ont été validés par M. le Maire :

- ✓ Entretien de la chaudière des vestiaires de l'aire de loisirs
 - ENERLOR pour 445,54 € H.T.
- ✓ Achat de livres pour la bibliothèque
 - CULTURA pour 646,76 € H.T.
- ✓ Branchement d'eau pour le bâtiment multi-accueil
 - SIEGVO pour 2 639,50 € H.T.
- ✓ Expertise d'arbres à Pépinville
 - ONF pour 1 370,00 € H.T.
- ✓ Expertise d'arbres le long de la RD 953 (ancienne décharge)
 - ONF pour 1 150,00 € H.T.
- ✓ Achat de savon industriel pour le service technique
 - OFFICIEL pour 360,00 € H.T.
- ✓ Branchement de gaz pour le bâtiment multi-accueil
 - GRDF pour 1 260,76 € H.T.

- ✓ Désinfection du site de Pépinville après passage gens du voyage
 - COUP DE PROPRE pour 1 850,00 € H.T.
- ✓ Remplacement de vitres cassées à Pépinville
 - CM DECO pour 798,00 € H.T.
- ✓ Achat d'étiquettes et codes barre pour la bibliothèque
 - MICROBIB pour 102,00 € H.T.
- ✓ Intercalaire PVC et serre-livres pour la bibliothèque
 - EURE FILM pour 630,66 € H.T.
- ✓ Réparation de 2 poteaux incendie
 - SIEGVO pour 496,92 € H.T.
- ✓ Achat d'un tableau blanc + accessoires pour le groupe scolaire
 - DEFILOR pour 3 617,00 € H.T.
- ✓ Impression de « Info Flash »
 - IMPRIMERIE L'HUILLIER pour 190,00 € H.T.
- ✓ Achat de fournitures pour défibrillateur
 - SCHILLER pour 2 680,00 € H.T.
- ✓ Fourniture de produits d'entretien
 - TOUSSAINT pour 375,23 € H.T.
- ✓ Equipement de la fibre pour le bâtiment multi-accueil
 - ORANGE pour 1 659,00 € H.T.
- ✓ Location d'une nacelle pour élaguer des arbres à l'aire de jeux rue des alouettes
 - DISTEL pour 200,00 € H.T.
- ✓ Raccordement électrique pour le bâtiment multi-accueil
 - ENEDIS pour 1 166,00 € H.T.
- ✓ Remise en état du garde-corps du terrain de foot de Pépinville après passage gens du voyage
 - CME pour 304,00 € H.T.
- ✓ Récupération des buts terrain rue du Stade et installation terrain de Pépinville
 - CME pour 1 768,00 € H.T.
- ✓ Achat de livres pour la bibliothèque
 - APRESS pour 61,86 € H.T.
- ✓ Achat de pièces pour tondeuse
 - Ets HENNEQUIN pour 389,54 € H.T.

- ♦ -

Vu par Nous, M. Jean-Luc QUEUNIEZ, Maire de la Commune de RICHEMONT, pour être affiché le vingt-huit août deux mil vingt.

*Le Maire,
Jean-Luc QUEUNIEZ*